

# SURCROÎT

## APPRENTIE OU APPRENTI DE MÉTIER EN ÉLECTRICITÉ SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES 38 h 45 PAR SEMAINE

### Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste, dans le cadre de l'apprentissage d'un métier, à effectuer divers travaux, sous la surveillance et selon les directives de la personne salariée du métier d'électricien.

### Attributions caractéristiques

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue une variété de travaux ayant trait à l'installation, à la modification ou à la réparation d'ouvrages relevant d'un métier, ces tâches portant généralement sur le transport, la manutention et la préparation des matériaux, le rangement et l'entretien des outils ainsi que la remise en état des locaux.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

### Qualifications requises

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en électricité.

### Autres qualifications

Détenir un permis de conduire valide.

### Salaire

Selon la convention collective en vigueur :

Apprenti(e) de métier 1 <sup>ère</sup> année :	16,51 \$
Apprenti(e) de métier 2 <sup>e</sup> année :	17,03 \$
Apprenti(e) de métier 3 <sup>e</sup> année :	17,60 \$
Apprenti(e) de métier 4 <sup>e</sup> année :	18,21 \$

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de **madame Clemencia Escruceria, Service des ressources humaines**, par courrier électronique à l'adresse suivante: [cvsrh@csdgs.qc.ca](mailto:cvsrh@csdgs.qc.ca), et ce, avant 16 h, le 3 juin 2016.

**La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries applique un programme d'accès d'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.**

**Seules les personnes retenues recevront une réponse.**

